



Syndicat National de l'Environnement

Jean-Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

tel: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

Courriel : jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Le Secrétaire Général

N/REF : SNE/JLC/2016/16

Madame la Ministre,

Suite aux nombreux articles à charge visant les personnels chargés de mettre en œuvre vos politiques, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le courrier que j'adresse ce jour à Madame la Ministre de l'Environnement.

Au-delà des incidents en cours et des mises au point indispensables par la plus haute autorité de l'Etat, je tiens à attirer votre attention dans la perspective de mise en œuvre du projet de loi biodiversité et donc d'efficacité de la future Agence sur les difficultés rencontrées actuellement et qui ne vont pas s'effacer d'elles-mêmes.

Ainsi spécifiquement comme signalé à Madame la Ministre : la manifestation de la FDSEA dans l'Essonne ([Le Parisien : les agriculteurs inondés arrosent la Préfecture](#)), manifestation lors de laquelle vos agents ont été directement désignés comme responsables de l'impact des inondations.

Ces situations récurrentes ne pourront être dépassées sans mise au point par l'Etat et sur le fond de ce que sont les vérités techniques et leurs déclinaisons juridiques, à partager par l'ensemble des acteurs.

Sur cet exemple de mise en œuvre du grand cycle de la politique de l'eau, l'absence de portage par l'administration est systématiquement utilisée par des intérêts particuliers contre l'intérêt général. Sans pédagogie et position assumée sur le sujet, la situation actuelle d'ores et déjà très tendue ne pourra que s'aggraver entre contrôlés et contrôleurs, obstacle très prévisible pour la fondation de l'AFB.

...

Les Lilas, le 21 juin 2016

Madame Barbara POMPILI
Secrétaire d'Etat en charge de la Biodiversité
Ministère de l'Environnement, de l'Energie
et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Sur cet exemple précis, il s'agit bien de définition non partagée des cours d'eau, de leur cartographie, de leur entretien et de l'entretien des fossés, ..., de l'objectif de désimperméabilisation des sols, ..., jusqu'à la mise en œuvre de la GEMAPI, tous sujets sur lesquels vos opérateurs de bassin ont engagé pédagogie et communication.

Enfin, il serait judicieux en toute occasion de rappeler que la police de l'eau est mise en œuvre par l'application de plans de contrôle départementaux construits dans le cadre strict de la loi et validés par les préfets.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que d'une part la mise en œuvre de ces missions de police de l'eau et de la nature est un préalable indispensable à toute ambition relative à la préservation de la biodiversité et que d'autre part ce sont ces mêmes personnels soumis actuellement à remise en cause permanente sans lesquels il n'est même pas imaginable d'envisager la création de l'AFB.

Votre engagement sur la loi biodiversité est clair, il vous appartient néanmoins de le faire partager plus largement face à de tels débordements.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma très haute considération.

*Copies : - Ministre du MEER – Ségolène ROYAL
- DG ONEMA – Paul MICHELET
- SG – Francis ROL TANGUY
- DRH – Cécile AVEZARD
- RS : Véronique TEBOUL*

Le Secrétaire Général FSU-FSU



Jean-Luc CIULKIEWICZ